

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du mercredi 29 septembre 2021, 18h00
Maison du Peuple à Bienne, Grande salle

53 membres sont présents:

Augsburger-Brom Dana, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Gurtner-Oesch Sandra, Halter Marisa, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leuenberger Bernhard, Liechti Kathleen, Loderer Benedikt, Moeschler Marie, Molina Franziska, Morandi Marcel, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Schaffter Gaël, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stettler Urs, Stolz Joseline, Strobel Gianna, Strobel Salome, Suter Daniel, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Tonon Ariane, Torriani Latscha Isabelle, Trafelet Salome, van der Meer Marion, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Akamba Frédérica, Cuixeres Manon, Epper Bettina, Francescutto Luca, Iseli Isabelle, Stocker Julien, Sutter Andreas

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Steidle Silvia

Présidence:

Strobel Salome, présidente du Conseil de ville

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du jeudi 30 septembre 2021, 18h00
Maison du Peuple à Bienne, Grande salle

53 membres sont présents:

Augsburger-Brom Dana, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Gurtner-Oesch Sandra, Halter Marisa, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leuenberger Bernhard, Liechti Kathleen, Loderer Benedikt, Moeschler Marie, Molina Franziska, Morandi Marcel, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Schaffter Gaël, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stettler Urs, Stolz Joseline, Strobel Gianna, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Tonon Ariane, Torriani Latscha Isabelle, Trafelet Salome, van der Meer Marion, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Akamba Frédérica, Cuixeres Manon, Epper Bettina, Francescutto Luca, Iseli Isabelle, Paronitti Maurice, Stocker Julien

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Steidle Silvia

Présidence:

Strobel Salome, présidente du Conseil de ville

1. Forum du bilinguisme / Contrat de prestations pour la période 2022-2024 / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 30.06.2021, s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

- 1 Le crédit d'engagement n° 40400.363600028 d'un montant de 390 000 fr. pour l'indemnisation des prestations de la fondation Forum du bilinguisme et le contrat de prestations correspondant pour la période 2022 à 2024 sont approuvés.
- 2 Le Conseil municipal est chargé d'exécuter le présent arrêté.

2 Créations et suppressions de postes au 1^{er} janvier 2022

Vu le rapport du Conseil municipal du 18.08.2021 et s'appuyant sur l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. j, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Sous réserve de l'approbation du budget 2022 de la Commune municipale de Bienne par les ayants droit au vote biennois,
 - 1.00 poste à la Mairie (personnel)
 - 0.80 poste à la Direction de la formation, de la culture et du sport (Écoles & Sport, travail dans les quartiers)
 - 1.00 poste à la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement (Infrastructures)

sont créés définitivement au 1^{er} janvier 2022.

- 0.25 poste à la Direction de l'action sociale et de la sécurité (protection de l'adulte et de l'enfant)

sont supprimés définitivement au 1^{er} janvier 2022.

2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés.

3 Budget 2022 / Quotité d'impôt inchangée de 1.63

Le Conseil de ville de Bienne **décide** de soumettre aux ayants droit au vote un budget 2022 qui se solde, au niveau du compte global, avec des **charges de 525.66 millions de fr.** et des **revenus de 525.92 millions de fr.**, soit avec un **résultat positif de 0.26 millions de fr.**

1. Les impôts communaux inchangés suivants seront perçus en 2022: les taux unitaires cantonaux multipliés par 1.63 sur les espèces d'impôts de l'État (revenu, fortune, bénéfice et capital).
2. En 2022, une taxe immobilière inchangée s'élevant à 1,5 ‰ de la valeur officielle sera perçue.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés.
4. Le projet de message aux ayants droit au vote est approuvé avec des modifications.

4 Plan financier 2023 – 2025 (années de planification 2023 – 2025 et planification des investissements 2022 – 2031)

S'appuyant sur l'art. 54, ch. 3, let. c du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Le Conseil de ville prend connaissance du plan financier 2023 – 2025.
2. Le Conseil de ville prend connaissance de la planification des investissements 2022 – 2031.

5 Modification du cahier des charges de la Commission spéciale «Révision totale du Règlement de la Ville» (Commission RRV)

Vu le rapport de la Commission RRV du 27 août 2021, et s'appuyant sur l'art. 68 du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), en relation avec l'art. 20 du règlement du Conseil de ville de Bienne du 11 décembre 1996 (RDCo 1.5.1-1) et avec l'art. 20 du règlement du 11 décembre 1996 pour les commissions du Conseil de ville (RDCo 1.5.1-2), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Le cahier des charges de la Commission spéciale «Révision totale du Règlement de la Ville» (Commission RRV) est modifié selon le projet annexé au présent rapport.
2. Le Conseil de ville, respectivement la Commission RRV, est chargé de l'exécution selon les indications du présent rapport. Toute modification du projet est considérée comme approuvée, dans la mesure où elle n'en change pas le caractère général.

6 Nouvelle salle de gymnastique sur l'aire de l'ancienne usine à gaz, rue de l'Argent 54 / Décompte du crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 11.08.2021, et s'appuyant sur l'art. 40, al. 1, ch. 4, let. c, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

Le décompte du crédit d'engagement inscrit sous le compte n° 54000.0241, avec des investissements bruts de 18 467 560 fr. 25 est approuvé.

7 Assainissement et extension du complexe scolaire OSZ Madretsch / Décompte du crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 11.08.2021, et s'appuyant sur l'art. l'art. 40, al. 1, ch. 4, let. c, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

Le décompte du crédit d'engagement (compte numéro 54000.0218) est approuvé avec un investissement brut de 13'783'247 fr. 45: